

Etablissement Français du Sang Ile de France

Sommaire

Octobre Rose

Actualités

Résumé CSE

Travail de nuit : infos/intox

Vos élus CFDT au CSE

<u>Délégués Syndicaux</u>

<u>Régionaux IDF</u>

Catherine FERNANDEZ

06.13.15.98.63 Frédéric DIDELOT :

06.88.41.80.46

Référent Cadre : Emmanuelle BINET 01.55.25.12.29

Référent Handicap : Lesly JUBERT 06.35.39.67.81

+ de renseignements : cfdt.efsidf@gmail.com

La Plaquette Enragée

OCTOBRE 202

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE

LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

La CFDT revendique l'inscription du cancer du sein au tableau des maladies professionnelles du Code de la Sécurité sociale.

À l'occasion d'Octobre rose 2024, la CFDT poursuit sa campagne de sensibilisation sur les risques de cancer du sein liés au travail de nuit.

> ÇA FAİT DU BIEN DE SE SENTIR

SOUTENU!



BREAKING NEW

Marathon du don :

Mobilisation de toutes les bases de collecte d'IDF sur la période fin novembre/début décembre dans les salons de l'hôtel de ville de paris.

Rungis:

Travaux en cours avec l'installation de la climatisation et réaménagement de la salle de restauration.

IUTC et HLA:

L'audit Cofrac s'est bien déroulé, en attente de l'évaluation définitive.

Paul Brousse:

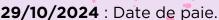
Report à avril 2026 pour le commencement de l'expérimentation de la délivrance à distance.

Maison du don de Zola:

Inspection inopinée ANSM et audit par le LFB

Postes Vacants à l'EFS IDF :

16 Techniciens de laboratoire et 17 IDE



08/11/2024: Date limite de remise du planning pour la période 6 Du 24/11/2024 au 18/01/2025.

31/10/2024 : Date limite validation des CA pour la période du 01/02/2025 au 31/05/2025.

Du 19/10 au 04/11/2024 : Vacances de la

Toussaint



RÉSUMÉ CSE D'OCTOBRE:

Information et consultation sur le projet des Budgets ASC et AEP (Fonctionnement) du CSE de l'année 2025

Une nouvelle fois, le budget prévisionnel des ASC est présenté directement pour une consultation des élus du CSE! Est-ce fait exprès ? C'est à se poser des guestions ...

La CFDT a dû encore rappeler aux membres du bureau du CSE les règles en matière de consultation qui doivent se faire en 2 temps.

A la première réunion, le bureau doit établir un budget prévisionnel pour 2025 en émettant des propositions, les autres élus peuvent faire également les leurs. Des questions sont posées par les élus.

A la seconde réunion, le bureau intègre, ou non, les propositions des élus et répond aux questions si cela n'a pas pu être fait avant.

Résultat des courses : aucune proposition retenue et des réponses plus floues les unes que les autres.

La CFDT remarque que le budget alloué aux ASC diminue alors que la subvention de l'EFS IDF augmentent.

> POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PRESTATIONS CSE!



La CFDT a proposé de revoir le calcul du Quotient familial pour l'adapter. Suite aux différentes augmentations de salaire obtenues ces dernières années, beaucoup de salariés ont vu leur quotient diminuer.

Année	Budget ASC	Subvention de l'EFS ASC
2022	695 300 €	588 684 €
2023	685 600 €	617 656 €
2024	679 700 €	642 362 €prévisionnel (+ 4% environ par an)
2025	643 800 €	668 056 €prévisionnel (+ 4% environ par an)
Evolution	-51 500 €	+79 372 €

Réponse : le bureau ne désire plus prendre en compte les allocations familiales mais seulement le revenu fiscal de référence (RFR).

Cette proposition n'est pas juste. Tous les revenus doivent être pris en compte pour le calcul du QF. Le bureau n'a même pas calculé l'impact de cette proposition sur le budget.

Comment voter POUR un budget sans réponse à nos questions avec des données chiffrées ni prise en compte des propositions CFDT ? La CFDT a voté CONTRE ce budget et nous espérons que l'année prochaine, les propositions CFDT soient retenues !





TRANSPARENCE DES ASC

Etat des lieux des analyses d'eau des sites de l'EFS IDF

La CFDT avait demandé à la direction de lui fournir les résultats des analyses d'eau sur tous les sites. Cela permettait à l'ensemble des salariés de connaître l'état de la potabilité de l'eau et d'être rassuré.

Lors du CSE, aucun avancement sur le dossier. Un récapitulatif des analyses a été fait par la direction.

De nombreux sites sont contaminés à la légionnelle.

La Direction ne comprend pas le mécontentement des salariés sur ce sujet et ne voit pas non plus le stress que cela occasionne. La direction, à la manière d'un disque rayé, transmet toujours la même information : l'eau est potable en France.

La Direction a remis en cause les prélèvements faits par l'Apave (pourtant accrédité COFRAC) réalisés sur les sites de Saint Antoine et Bichat, où il avait été retrouvé des traces d'E. Coli. Elle a donc décidé de les faire refaire.

Concernant les sites où l'eau est contaminée à la légionnelle, la Direction a demandé aux salariés de faire des purges sans leur fournir des EPI adaptés.

En attendant, elle a mis à disposition une fontaine sur St. Antoine mais rien sur Bichat. La Direction a insisté sur le fait que l'on ne se contamine qu'avec des gouttelettes d'eau contaminée à la Légionnelle et pas en la buvant. La CFDT, bien que d'accord, s'est demandé qui boirait consciemment une eau contaminée ??

Ni une ni deux, elle est donc allée offrir de l'eau de Paul Brousse, riche en légionelles, à la Direction Nationale qui, oh surprise, a bien évidemment refusé d'en boire. Comme c'est bizarre...

La direction va-t-elle comprendre que le sujet de l'eau potable est important pour les salariés aussi bien sur le plan de la sécurité sanitaire que sur le plan de la considération des personnels.

Quelles sont les économies attendues en supprimant les fontaines à eau ?

Le siège national pourra continuer à puiser son eau aux multiples fontaines du site. Les donneurs pourront, eux, continuer à déguster de l'eau plate ou de l'eau gazeuse.

Sachez que la CFDT continuera ses actions et ses signalements auprès des divers acteurs (Direction nationale, ARS, Inspecteurs du travail ...)

Rattachement R&D du DNRIHSR vers le Département Recherche :

La Direction de l'EFS Ile de France a décidé de démanteler encore un peu plus le Centre National de Référence pour les Groupes Sanguins de l'EFS (CNRGS) en rattachant son laboratoire de recherche au Service de recherche de l'EFS Ile de France.

Sur les 5 laboratoires constitutifs du CNRGS transférés à l'EFS en janvier 2021, seuls le LIHS et la Biothèque/Sérothèque resteront au sein du CNRGS (mais pour encore combien de temps ?). Ce laboratoire de recherche, localisé à Necker car rattaché à l'UMR U1134 de l'INSERM, permet pourtant au CNRGS de mener à bien certaines de ses missions définies lors de sa création via la publication d'un arrêté au JO du 26 juin 1985.

Et qu'importe que le CNRGS soit rattaché directement à l'EFS National qui a en charge son pilotage et non pas à l'EFS IdF (un détail apparemment !).

La Direction considère qu'il faut vivre avec son temps! L'arrêté du 26 juin 1985 portant création du CNRGS et définissant ses missions ne serait plus valable au motif que ce type de texte, bien que non abrogé ou même modifié selon le Journal Officiel dans le cas présent, aurait une durée de validité limitée (qui n'est bien sûr indiquée nulle part !!!).

L'EFS semble donc considérer qu'il est de son ressort de définir les missions d'un CNR ou tout du moins de les modifier selon son gré.

Elle pense que ce rattachement est préférable pour ces salariés!

Le Travail de Nuit : Infos/Intox

Le travail peut s'effectuer indifféremment le jour ou la nuit! FAUX

La nuit les capacités physiques ou mentales ne sont pas les mêmes. Le contenu du travail doit donc être adapté. Il est donc conseillé de ne pas faire des travaux trop physiques ou qui demandent trop de concentration.

Travailler la nuit, ce n'est pas un problème si on dort le jour! FAUX

Le sommeil de jour n'est pas aussi réparateur que le sommeil de nuit, car il est morcelé et perturbé par la lumière et le bruit. Ceci conduit à une diminution du temps de sommeil hebdomadaire chez les salariés qui travaillent de nuit. C'est pourquoi, il est recommandé de faire des siestes en journée quand on travaille la nuit.

Le travail de nuit peut altérer la santé! VRAI

Travailler régulièrement de nuit peut altérer la santé des salariés. Les connaissances actuelles montrent que le travail de nuit, augmente les risques de troubles du sommeil et de pathologies psychiques, de troubles métaboliques et de maladies cardiovasculaires et favorise l'apparition de certains cancers

La nuit au travail, la vigilance reste la même ! FAUX

Le travail de nuit entraîne un déficit chronique de sommeil (réduction de 1 à 2 heures de sommeil par jour, soit une nuit de moins par semaine) et une perturbation des rythmes (dont celui de la vigilance). La baisse de la vigilance et les risques accrus de somnolence augmentent la fréquence et la gravité des accidents du travail et de trajet.

L'entreprise ne peut rien faire pour éviter les risques dus au travail de nuit! FAUX

Si le travail de nuit ne peut être évité, certaines bonnes pratiques permettent d'en prévenir les effets.

Par exemple, il est possible :

d'agir sur l'organisation du travail

d'agir sur la charge de travail en ne traitant que l'activité qui nécessite le travail de nuit d'adapter les locaux de travail

par exemple :en revoyant l'environnement lumineux : intensité lumineuse importante en début de poste, moins élevé en fin de poste, en aménageant des salles de pauses dédiées à la micro sieste



Effets avérés	Effets probables	Effets possibles
Troubles du sommeil	▶ Baisse des capacités de concentration et de mémoire	 Augmentation des lipides dans le sang (dyslipidémie)
Somnolence	► Anxiété, dépression	► Hypertension artérielle
Syndrome métabolique	► Surpoids et obésité	► Accident vasculaire cérébral
	▶ Diabète	
	► Maladies cardiovasculaires	
	▶ Cancer	



